

# CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JANVIER 2017

## Excusés :

- Mr Bernard Boyer donne pouvoir à Mr David Grangé,
- Mme Marie-Noëlle Rocher donne pouvoir à Mme Joëlle Charbonnier,
- Mr Roméo Da Silva est absent.

Natacha Gaudin a été nommée secrétaire.

## Population Lavoûtoise

- La population de notre commune est de 862 habitants, la population totale de 881 habitants. Ces chiffres du 1<sup>er</sup> janvier 2014 entrent en vigueur pour 2017.

## Demandes diverses :

- Notre demande de dégrèvement de la taxe d'habitation du bâtiment de l'école est acceptée. (171€ + 28€)
- Demande de DETR pour la réfection de la voirie à Veyrac (16531.10€) et de la voirie du Château (9452.55€).

Nous demandons une subvention de la moitié soit 12991.83€.

## Communauté d'Agglomération :

- La nouvelle Communauté d'Agglomération est en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017.
- 15 vices présidents dont les 4 présidents des anciennes communautés de communes.
- 6 commissions (2 maximums par personne) Mme Laetitia Cornu est aux commissions Finances et Culture - Évènementiel. Il y a de nombreux représentants de l'Emblavez dans les commissions.

**Il y aura des réunions de Maires sur des thématiques précises.**

- a. Compétences : Suppression de représentants communaux au SICTOM
- b. PLU : Le transfert du PLU est possible auprès de l'Agglo sauf si les communes s'y opposent. Le conseil refuse le transfert et souhaite garder cette compétence.
- c. Instauration de la Taxe d'ordure ménagère. Elle sera calculée et payée à partir de la taxe foncière. Elle sera de 12 à 13% de la valeur locative indiquée sur la taxe foncière. Pour 70% de la population, il devrait y avoir une légère baisse, pour 20% une légère hausse et pour 10% une hausse plus importante mais elle sera plafonnée.

- d. Création d'une commission CLEC qui aura pour fonction de lister les charges financières transférées ou non à la Communauté d'agglomération. Il doit y avoir deux représentants de la commune : Mr Jean-Paul Beaumel (titulaire) et Mme Laetitia Cornu (suppléante).
- e. La Crèche : Suite aux problèmes de bâtiment, nous devons faire l'achat d'une centrale de traitement d'air (5393€ ttc) et faire un traitement des murs si besoin (6461€ ttc). Nous avons transmis le dossier à l'Agglo qui fera peut-être une prise en charge.

### **Contrat de Travail :**

- a. Afin de prolonger le contrat de Melle Julie Crouzet jusqu'à la reprise de Mme Mireille Beauvils, le conseil valide la demande de CDD du 6 février 2017 au 23 avril 2017.
- b. Contrat des agents de recensement : Le paiement se fait à la feuille. La (les) journée(s) de formation est (sont) également prise(s) en compte.

### **Facture Investissement :**

- Le conseil valide la facture de l'entreprise APAVE pour le contrôle du chantier de l'école (396€ ttc / 330€ ht).

### **Demande de subvention AFM pour le Téléthon :**

- Refus du Conseil

### **Points sur les subventions pour la construction de l'école :**

- La région : 27 539€ pour la chaufferie.
- Le département : 11589.44 € pour le mobilier (cuisine, informatique,...), 27 539 € pour la chaufferie.
- Etat (DETR) : 412 194 €
  
- En attente : 82000 € d'Auvergne + / 80000€ de la région / 19 339,70 € de la Communauté d'agglomération en fonds de concours. Une demande de Leader a été également effectuée qui sera examinée en juillet.

## Questions diverses :

### La région voudrait avoir la maîtrise d'œuvre concernant la voie verte :

- i. Avantage : Meilleure prise en charge du pont. Financement intégral des travaux
- ii. Inconvénient : le président a annoncé son intention de goudronner. Les élus locaux s'y opposent et, jusqu'à présent, l'Entente entre les communautés de communes partenaires pour la réalisation de la Via Fluvia avait accepté que le revêtement soit en grave et non en enrobé. Quid de l'avenir ?

### Création de la réserve citoyenne :

- Engagement de personnes pour réaliser des missions citoyennes. Quelles missions pouvons-nous proposer ?
  - iii. Rondes en cas de crues
  - iv. Nettoyage des berges
  - v. Veille sécurité = voisins vigilants
  - vi. Veille sociale

### Mise en place d'une plate-forme internet :

- (utilisable par les membres du conseil) afin de signaler les problèmes de couverture mobile.

### Travaux : (Fonctionnement) :

- 136 platanes à tailler, il faut compter environ 110 € par platane. Soit 4950€ pour 45 arbres par an sur 3 ans, ou 3740€ pour 34 arbres par an sur 4 ans.
- Nous lançons une consultation.

### Remise en état du terrain de BMX :

- Entreprise Gaucher fera la remise en état du terrain de BMX (Nivelage et drainage) pour 2070€ ttc : Validation de conseil.